

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE

Lyon, le **20 DEC. 2017**

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône

La rectrice de l'Académie de Clermont-Ferrand,

à

Monsieur le préfet de l'Allier
Monsieur le préfet du Cantal
Monsieur le préfet de la Haute-Loire
Madame la préfète du Puy-de-Dôme

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie -
Directeurs académiques des services de l'Éducation
nationale des départements de l'Allier, du Cantal, de la
Haute-Loire et du Puy-de-Dôme

OBJET : *Dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »*

REFER. : Circulaire MI – MEN du 3 avril 2017

P.J : schéma de pilotage régional, académique et départemental

Créé en 2008, le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » constitue un outil indispensable pour favoriser l'intégration du public immigré et permettre aux parents de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants.

Ce dispositif, qui consiste à organiser des formations pour les parents au sein des établissements scolaires fréquentés par leurs enfants, vise trois objectifs pédagogiques :

- l'acquisition du français (comprendre, lire, parler, écrire)
- la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents,
- la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française.

Si le public prioritaire concerne les étrangers primo-arrivants (hors Union européenne) orientés par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), le financement de l'opération par le Ministère de l'Éducation nationale à compter de l'année 2016 (circulaire MENESR du 19 novembre 2015) permet d'accueillir tous les parents étrangers allophones qui souhaitent en bénéficier.

Ainsi, l'opération concerne actuellement 75 groupes de 12 à 15 parents dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, répartis comme suit :

Académie de Clermont-Ferrand : 14 groupes

Académie de Grenoble : 20 groupes

Académie de Lyon : 41 groupes

Géré conjointement par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ce dispositif est piloté au niveau régional par la DRDJSCS, le SGAR et les trois rectorats, en lien étroit avec les DT OFII de la région. Le dernier COPIL régional s'est tenu le 14 décembre 2017 et le prochain est prévu le 5 juillet 2018.

Pour assurer la pérennité et l'efficacité de ce dispositif, nous souhaitons renforcer son pilotage en l'organisant à trois niveaux distincts : régional, académique et départemental.

Le schéma ci-joint précise la composition, le rôle et le calendrier des différents comités de pilotage qu'il convient de mettre en place ou de pérenniser.

Au niveau académique, les référents de l'action OEPRE au sein des trois rectorats prendront l'initiative d'organiser le COPIL académique, en lien avec la DRDJSCS et le SGAR et les DT OFII.

Dans les départements qui ne disposent pas actuellement d'un COPIL départemental, les référents OEPRE des DSDEN et des DDCS ou des Préfectures concernées sont invités à se concerter pour mettre en place cette instance dans les meilleurs délais. Il est particulièrement souhaitable de réunir ces différents partenaires en présentiel au moins une fois par an.

Ces dispositions peuvent naturellement être adaptées en fonction de l'organisation déjà mise en place, si celle-ci s'avère satisfaisante et efficace. Ainsi, le lien entre l'échelon académique et départemental, qui existe actuellement sur le territoire de l'académie de Clermont-Ferrand, pourra être maintenu.

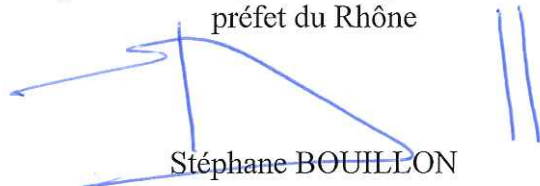
Les services de la DRDJSCS et du Rectorat (CASNAV) se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout renseignement utile.

La rectrice de l'Académie de Clermont-Ferrand



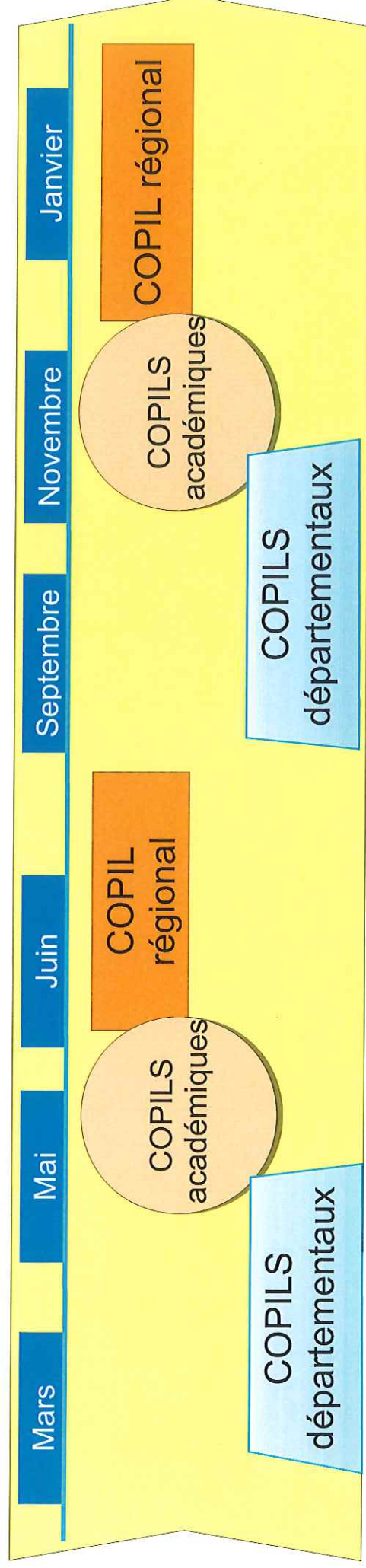
Marie-Danielle CAMPION

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône



Stéphane BOUILLON

Pilotage du dispositif 'Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants' (OEPRE) Auvergne-Rhône-Alpes



COPILS académiques	COPILS régionaux	COPILS départementaux
<ul style="list-style-type: none"> - référent académique EN - SGAR / DRDJSCS - DT OFII - établissement mutualisateur - référents parents - DDCS ou Préfectures - quelques chefs d'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> - référent académique EN - SGAR / DRDJSCS - DT OFII - établissement mutualisateur - référents parents - DDCS ou Préfectures - quelques chefs d'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> - référent départemental EN - DDCS ou Préfecture - DT OFII - établissement mutualisateur - les chefs d'établissements - référent parent - CAF ? - Conseil départemental ?
<p>Assure la cohérence du dispositif au niveau régional</p> <p>Contrôle l'exécution budgétaire</p> <p>Valide les bilans annuels (juin)</p>	<p>Assure la cohérence du dispositif au niveau académique (validation et suivi des groupes, budget, bilans)</p> <p>Relais d'information entre le niveau régional et départemental</p>	<p>Assure la cohérence du dispositif au niveau départemental (communication sur le dispositif, lien OFII-EN, échanges de pratiques entre établissements, suivi des groupes)</p>

